

Justificatif généré le 07/02/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 07/02/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/653756
N° d'annonce : 653756

VINCI CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 366.400.000 €

Siège social : 1973 boulevard de la Défense 92000 NANTERRE

348 866 260 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 1er janvier 2023, l'associé unique :

Après avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 26 octobre 2022 contenant les bases de la fusion projetée et prévoyant l'absorption de la société **VINCI CONSTRUCTION INTERNATIONAL NETWORK**, SAS au capital de 135.000.000 € siégeant au 1973 boulevard de la Défense 92000 Nanterre (331 631 408 RCS Nanterre),

– a approuvé purement et simplement le principe et les modalités de la fusion projetée tels qu'énoncés dans ledit traité ;

– a rappelé que l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif en date de la signature du Traité de fusion faisaient ressortir un actif net apporté de 179.673.777 euros et que la consistance et la valeur des actifs et des passifs apportés ont varié depuis et jusqu'à la date d'effet de la fusion;

– a donné tous pouvoirs au Président pour réaliser l'inventaire et l'évaluation des actifs de la société absorbée à la date d'effet de la fusion: ainsi, suivant procès-verbal en date du 24 janvier 2023, le Président a constaté que l'actif net apporté au 1er janvier 2023 ressortait à 192.201.061 euros;

– la société absorbante étant propriétaire de l'intégralité des actions de la société absorbée, il ne sera pas procédé à augmentation de son capital ;

– a constaté la réalisation définitive de la fusion : en conséquence, la société absorbée se trouve immédiatement dissoute, de plein droit sans liquidation.

POUR AVIS.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeLbGZgp7

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeLbGZgp7>

